



## procedure pour 1 séparation de corps

Par niv, le 23/02/2010 à 17:52

Bonjour,

je suis mariée depuis 1 an et 7 mois .

Je souhaite divorcer mais mon époux ne veut pas .

Il ne veut même pas que je prenne les tres peu d'affaires que j'ai chez lui si je m'en vais .

Donc vu que nous n'avons pas d'enfants en commun et que nous sommes mariés sous le regime séparation de biens ,nous n'avons rien en commun ( à part les impots que je devrais p  yer meme si avant le mariage je n'  tais pas imposable) .

Je souhaite quitter le domicile conjugal , On m'a dit que je dois aller a la police le signaler .

1) Pouvez vous m'indiquer les demarches a suivre pour ne pas   tre dans l'illegalit   ,et il m'a menacer si je m'en aller de venir chez moi tout casser.

2) je sais qu'il me faudra payer une partie des impots pour le temps que j'ai   t   avec mon   poux .

3) Si je fais une separation de corps ,lors de ma prochaine d  claration ,serais je consid  r  e comme seule ou pas ?ou bien devrais je payer encore comme si j'  tais avec lui .

4) est il vrai qu'au bout de 3 ans le divorce se fait automatiquement ?

MERCI pour vos r  ponses.....cela va m'aider a voir un peu plus clair.

Continuez a donner des conseils , c'est super pour ceux qui sont un peu seuls et perdus .

MERCI encore une fois   liane